



HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

# PROJET ACT

Aider les communautés tous ensemble



NATIONS UNIES



HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME



NATIONS UNIES



HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

# PROJET ACT

**Aider les communautés tous ensemble**



NATIONS UNIES



**NOTE:**

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données qui figurent dans la présente publication peuvent être librement citées ou reproduites, à condition d'en mentionner la source et d'adresser un exemplaire de la publication contenant les données reproduites au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies, 1211 Genève 10, Suisse.

Genève, mars 2002

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.....</b>	<b>5</b>
---	----------

<b>Le Projet ACT (Aider les communautés tous ensemble) de 1998 à 2000.....</b>	<b>7</b>
--	----------

## **Activités qui bénéficient de l'appui du Projet.....8**

- Collaboration avec les médias .....8
- Organisation de manifestations culturelles.....9
- Suivi de la situation locale .....11
- Création de centres d'information .....12
- Campagnes de sensibilisation .....13
- Traduction et diffusion de documents relatifs aux droits de l'homme .....14
- Organisation d'ateliers, de cours de formation et de séminaires.....16
- Production de matériel pédagogique.....19
- Activités scolaires .....21

<b>Perspectives d'avenir.....</b>	<b>25</b>
-----------------------------------	-----------

<b>Faits et chiffres.....</b>	<b>27</b>
-------------------------------	-----------



## AVANT-PROPOS DE LA HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

C'est au sein de sa propre communauté que chacun d'entre nous peut faire connaître et faire comprendre le message des droits de l'homme. Partout dans le monde, les activités des organisations locales et communautaires de défense des droits de l'homme ont montré l'importance de l'engagement et de l'action au niveau local. Les organisations internationales ne peuvent se substituer à la société civile qui mène de remarquables initiatives, mais elles sont en mesure de les promouvoir et de les appuyer.

En 1998, le Haut-Commissariat a lancé le Projet ACT (Aider les communautés tous ensemble), en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), afin de contribuer à donner aux communautés locales les moyens de promouvoir et protéger les droits de l'homme, en aidant financièrement les projets qui présentent un intérêt en la matière. Les subventions au titre du Projet ACT, d'un montant pourtant peu élevé, ont eu un impact considérable. Nos partenaires qui en ont bénéficié – organisations non-gouvernementales locales, écoles, groupes professionnels, organisations de femmes, particuliers – ont fait état des initiatives qui ont été prises avec beaucoup de dévouement et d'imagination, ainsi que de l'utilité de projets bien ciblés et adaptés à la situation. Les fonctionnaires du système des Nations Unies sur le terrain ont indiqué que le Projet ACT avait facilité le dialogue entre la société civile et les autorités locales et nationales, parce qu'il avait permis de mettre en évidence le travail accompli par la société civile grâce à l'aide de l'ONU. La présente brochure contient des exemples intéressants de réalisations concrètes dues au Projet ACT.

Le Projet ACT a pu être mis en œuvre grâce aux contributions reçues de gouvernements et du secteur

privé. Le Haut-Commissariat est profondément reconnaissant de cet appui et remercie les donateurs de leur confiance. Le Projet ACT se fonde également sur une coopération étroite, sur le terrain, entre tous les acteurs du système des Nations Unies associés à sa mise en œuvre, à savoir le réseau des représentants résidents du PNUD, les représentants locaux du Haut-Commissariat, ainsi que les missions envoyées sur le terrain par le Département des affaires politiques et par le Département des opérations de maintien de la paix. Nous les remercions tous chaleureusement pour les efforts qu'ils ont déployés et pour leur contribution à la mise en œuvre du Projet ACT.

Le Haut-Commissariat a l'intention d'étendre le champ d'action du Projet au cours des années à venir, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004). Nous espérons renforcer la coopération avec les partenaires locaux afin de promouvoir les droits de l'homme dans la vie quotidienne de chacun.



Mary Robinson

Haut-Commissaire aux droits de l'homme

## Le Projet ACT (Aider les communautés tous ensemble) de 1998 à 2000

Mis sur pied en 1998 pour commémorer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le **Projet ACT (Aider les communautés tous ensemble)** a permis d'apporter une aide aux particuliers, aux institutions et aux ONG qui œuvrent en faveur des droits de l'homme à l'échelon local en octroyant des micro-subsidations d'un montant maximum de 3 000 dollars des États-Unis. Le projet a été lancé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et mis en œuvre en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le Projet ACT renforce le rôle de la société civile dans le domaine de la protection des droits de l'homme en encourageant les simples citoyens à promouvoir ces droits. Dans le même temps, il renforce les partenariats entre l'ONU et les groupes locaux de défense des droits de l'homme.

Au cours de la **phase pilote** du Projet ACT (1998-1999), qui a été financée par des contributions volontaires (de l'Australie, du Danemark et de la Norvège) destinées à commémorer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le HCDH a reçu plus de 300 demandes par l'intermédiaire de représentants résidents du PNUD et de certains de ses bureaux sur le terrain. Soixante-neuf subventions ont été accordées dans 24 pays, pour un montant total approximatif de 130 000 dollars des États-Unis.

Compte tenu des réactions positives que cette phase pilote a suscitées, le HCDH a lancé, en novembre 1999, une **deuxième phase** (1999-2000), grâce à une contribution de 250 000 dollars des États-Unis de la Fondation pour les Nations Unies. La deuxième phase du Projet ACT a mis à profit les leçons tirées

“Ces petits projets sont très souples et efficaces. Ils améliorent l'image générale et les capacités des ONG nationales et renforcent leur participation à la vie sociale et politique du pays.” **Représentant résident du PNUD en Géorgie, où trois projets ont été financés en 1998.**

“C'est étonnant de voir tout ce qu'on peut faire avec peu d'argent! Donnez-le à ceux qui savent comment l'utiliser au mieux sur le terrain et qui se passionnent pour un projet et ils font des miracles! [...] Bien souvent, il suffit d'un tout petit capital de lancement pour faire passer une idée du stade de l'utopie à celui de l'action réelle. Dans de nombreux cas, le logo bleu de l'ONU à l'appui d'une proposition de projet est également très utile.” **PNUD, Jordanie.**

“Le Projet ACT, qui constitue une initiative réellement utile, nous a permis de comprendre que l'homme de la rue était totalement ignorant des questions relatives aux droits de l'homme et qu'il restait beaucoup à faire dans le domaine de la promotion et de la protection de ces droits.” **Représentant résident du PNUD au Togo, où cinq projets ont été financés en 2000.**

de l'initiative précédente: la gestion du Projet a été décentralisée, ce qui l'a rendue plus réactive et plus efficace sur le terrain. Les bureaux du HCDH et du PNUD dans 16 pays choisis ont reçu plus de 500 demandes de subventions et les équipes spéciales locales du Projet ACT, composées de membres des bureaux locaux des organes et organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires, ont choisi 97 projets à appuyer au cours de la deuxième phase du projet.

## Activités qui bénéficient de l'appui du Projet

Les activités qui ont bénéficié de l'appui du Projet ACT au cours des deux premières phases avaient essentiellement pour objet de promouvoir les droits de l'homme en général ou les droits de populations précises (enfants, femmes, personnes âgées, personnes vivant avec le VIH/sida). Plus de 10 000 personnes ont bénéficié directement du Projet, et bien plus encore indirectement, dans le cadre des 166 projets qui ont été subventionnés.

### • Collaboration avec les médias

En mars 2000, l'ONG mongole *Globe International* a organisé un séminaire sur les droits de l'homme à Oulan-Bator (**Mongolie**), à l'intention de six femmes journalistes, appartenant chacune à la rédaction de l'un des quotidiens nationaux. Grâce à ce qu'elles ont appris au cours du séminaire, et avec l'aide de deux avocats spécialisés, les journalistes ont commencé à écrire chaque semaine des articles consacrés aux droits des femmes et des enfants. Leurs articles ont été lus par plus de 500 000 personnes. Une compilation de ces articles et de documents pédagogiques sur les droits des femmes et des enfants a été publiée en mai 2000.

En **Géorgie**, la chaîne de télévision *Studio RE* a organisé un débat télévisé sur les violations des droits de l'homme. Vingt-six personnes, parmi lesquelles des représentants du Gouvernement géorgien, des membres d'ONG locales et des citoyens, ont participé au débat, qui a été diffusé en direct en octobre 2000.

“Les journalistes qui ont bénéficié de cette formation ont désormais une bonne connaissance des droits fondamentaux des enfants et des femmes et peuvent consacrer, à l'avenir, des articles à cette question. De plus, l'UNICEF a accueilli favorablement le projet et a convenu d'aider les intéressées, grâce à une formation supplémentaire et à l'organisation de réunions internationales.”

(Commentaire de **Globe International**, Mongolie)

“Notre émission télévisée a sensibilisé les Géorgiens à la situation des droits de l'homme dans le pays. Les pouvoirs publics ont reconnu les problèmes. Nous espérons que la population géorgienne sera désormais plus conscient des violations des droits de l'homme.”

(Commentaire de **Studio RE**, Géorgie)

La *General Union of Disabled Palestinians*, basée à Gaza (**Territoire palestinien occupé**), a lancé une campagne de sensibilisation aux droits des handicapés dans le cadre de deux débats télévisés diffusés en décembre 2000 et en janvier 2001. Les discussions ont notamment porté sur le droit des handicapés à un environnement accessible, le droit des femmes handicapées au travail, le droit des enfants handicapés à l'éducation et le droit des malentendants aux services d'un interprète connaissant le langage des signes dans les principales institutions publiques.

## • Organisation de manifestations culturelles

*Amis des enfants*, une ONG active au **Togo**, a mis en scène des pièces de théâtre ayant pour thème l'exploitation des enfants sur le lieu de travail, la violence contre les enfants, la traite d'enfants et le statut inférieur des filles. Les pièces ont été jouées en avril 2000 dans des écoles de la région reculée de Tsevie-Davie, en Ewe (la langue locale). Alors que l'ONG attendait un public d'environ 400 enfants, 1 800 ont assisté aux représentations. À la surprise des organisateurs, les enfants étaient accompagnés de leurs parents, qui ont fait preuve d'un réel intérêt pour les questions évoquées dans les pièces de théâtre. L'accueil enthousiaste a encouragé les autorités et l'ONG locale à programmer d'autres représentations le 16 juin 2000, qui est la Journée de l'enfant africain.

“ Nous avons sensibilisé le public aux problèmes des handicapés et nous avons informé les décideurs des droits spécifiques des handicapés. Nous avons également encouragé les médias à accorder davantage d'attention aux handicapés. Surtout, nous avons permis aux handicapés de revendiquer leurs droits. ”

(Commentaire de la *General Union of Disabled Palestinians*, Territoire palestinien occupé)



“Donner aux enfants des rues quelques moyens légaux d’agir, particulièrement lorsque leur parcours a été émaillé d’abus, de vagabondage, de drogue, de prostitution ou de délinquance, constitue probablement l’une des meilleures façons de leur inculquer les rudiments du droit dont ils ont grandement besoin à l’heure actuelle.”  
(Commentaire de la Stairway Foundation, Philippines)

Aux **Philippines**, la *Stairway Foundation* a organisé un séminaire de cinq jours sur les droits de l’enfant à l’intention d’anciens enfants des rues de Manille. Cette manifestation, qui s’est tenue en mai 1999, comportait des compétitions sportives, des chansons et des petites pièces de théâtre consacrées à des questions telles que les soins de santé, les relations avec les parents, la structure du Gouvernement et la façon de s’adresser aux autorités. Trente-deux enfants ont participé aux activités, qui avaient été conçues de façon à tirer profit de l’expérience et des connaissances acquises par les enfants dans les rues, ainsi que de leurs talents et compétences naturelles, pour mettre en lumière les points importants abordés au cours de chaque session. L’organisation bénéficiaire de la subvention a indiqué que les enfants étaient manifestement satisfaits d’avoir pu s’exprimer et partager les nombreux sentiments et impressions qu’ils avaient dû garder pour eux jusqu’alors.

L’*Educational Theatre Association*, basée à Quezon City (**Philippines**) a mis en scène et présenté une pièce de théâtre destinée à sensibiliser le public à la question de la violence contre les femmes au sein de la famille. Plus de 1 000 personnes ont assisté aux représentations qui ont été données partout dans le pays en 1998 et 1999. La pièce de théâtre et les questions qu’elle pose ont été évoquées dans plusieurs journaux locaux.



## • Suivi de la situation locale

Au cours du printemps 2000, *Liberia Prison Watch* s'est rendu dans les départements de Bong et de Margibi (**Liberia**) pour évaluer la situation des droits de l'homme dans les prisons et sensibiliser les habitants des communautés rurales et les membres du système de justice pénale aux droits des prisonniers et des détenus. Le groupe a rencontré des magistrats et des membres des forces de sécurité, ainsi que des fonctionnaires départementaux, afin de discuter avec eux des droits des détenus, y compris du droit à un procès équitable et à une assistance judiciaire et du droit de ne pas être soumis à la torture. L'organisation bénéficiaire de la subvention a indiqué que, à la suite de ses visites, les rations alimentaires des détenus avaient été améliorées, qualitativement et quantitativement, la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge s'était renforcée, des registres appropriés avaient été créés et les tribunaux s'étaient attaqués aux problèmes de la détention prolongée et du surpeuplement carcéral.



En **Yougoslavie**, le *Serbian Democratic Forum* a fourni une aide et des services juridiques à des réfugiés à Belgrade, notamment en ce qui concerne leurs droits de propriété, afin de faciliter leur retour en Croatie. Huit cents personnes ont bénéficié de ce projet; 200 d'entre elles ont pu rentrer dans leur pays d'origine.

M. Linje Patrick Manyozo, journaliste au **Malawi**, a produit un documentaire télévisé sur le travail des enfants dans les plantations de thé et de café de Thyolo. M. Manyozo a passé 16 jours sur le terrain à collecter des renseignements sur les causes et les conséquences du travail des enfants et sur son impact sur l'économie et la santé publique, mais également sur les enfants eux-mêmes. Le documentaire, réalisé en 2000, montre la dureté des conditions de travail auxquelles les enfants sont soumis et met l'accent sur le lien entre la pandémie de sida et le travail des enfants: étant donné que de nombreux adultes sont morts du sida, les enfants doivent travailler pour survivre. M. Manyozo reste en contact avec les décideurs politiques et les fonctionnaires responsables de l'application des lois, afin de suivre les progrès réalisés dans la lutte contre ce phénomène.

De novembre 2000 à février 2001, la *Labour Rights Development Organization* (**Cambodge**) a organisé des séances de formation aux droits de l'homme et au droit du travail à l'intention de 62 travailleurs, essentiellement des femmes, de trois usines de Phnom Penh. En dépit des conditions de travail catastrophiques qui règnent dans ces usines et de l'analphabétisme d'un tiers des travailleurs, l'ONG a pu dispenser une formation aux droits de l'homme et à la négociation. En outre, à la suite de cette formation, des syndicats indépendants ont été créés dans deux des trois usines.

## • Création de centres d'information

Dans le village multiethnique de Dupjacani (**ex-République yougoslave de Macédoine**), le personnel de l'école élémentaire Pere Tosev a créé un « coin droits de l'homme » dans la bibliothèque de l'école. Outre les publications et les ouvrages relatifs aux droits de l'homme qu'on peut y consulter, les enseignants ont organisé diverses activités liées aux droits de l'homme, tels qu'un concours de rédaction sur la question des droits de l'enfant, des lectures de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des jeux-concours.

« L'accueil réservé à ces activités relatives aux droits de l'homme a été extraordinaire. Les enfants comme les enseignants ont manifesté beaucoup d'intérêt pour les droits de l'homme et tous y ont été sensibilisés. »

(Commentaire du HCDH, ex-République yougoslave de Macédoine)

En 1999, l'*Association for Human Rights and Citizens' Freedom (Croatie)* a mis en place un centre d'information sur les droits de l'homme dans la municipalité de Srb (district de Zadar). Le centre, essentiellement destiné aux rapatriés, informe les intéressés de leurs droits, fait pression auprès des autorités et sensibilise le public aux conditions de vie et aux droits de propriété des rapatriés. L'ONG a aussi distribué de la nourriture et des vêtements, offerts par les habitants du District d'Istra, à 36 familles et a fourni une assistance juridique à 63 personnes dans des affaires liées aux droits des rapatriés.

La bibliothèque publique de Prijepolje, une région de **Yougoslavie** à majorité musulmane, a acheté des ouvrages portant sur des questions relatives aux droits de l'homme, notamment sur les droits des femmes et les droits de l'enfant. Les utilisateurs de la bibliothèque, essentiellement des femmes et des enfants, ont déclaré que sans le Projet ACT, ils n'auraient jamais rien su des droits de l'homme et des moyens de les protéger.

En **ex-République yougoslave de Macédoine**, l'*Association for Citizens' Tolerance and Cooperation of Citizens of the City of Prilep* a ouvert un bureau auquel les citoyens peuvent s'adresser pour signaler des violations des droits de l'homme. L'association a également organisé une série de campagnes de sensibilisation et d'éducation du public afin de promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant.

## • Campagnes de sensibilisation

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'*Ad Hoc Alliance for the Celebration of the 50<sup>th</sup> Anniversary of the UDHR (Yougoslavie)*, qui regroupe 47 ONG, a diffusé des matériels de promotion des droits de l'homme, telles que des brochures sur la Déclaration, des briquets, des autocollants et des badges sur lesquels étaient reproduits des articles de la Déclaration universelle, afin de sensibiliser le public aux droits de l'homme. Plus de 500 personnes ont participé à la distribution des matériels

*“Enfin, quelqu'un s'est mobilisé en faveur des habitants de la municipalité de Srb. «Le commentaire d'un rapatrié montre bien quel a été le véritable impact du projet.»”*  
(Commentaire du HCDH, Croatie)

*“Dans cette petite communauté reculée, les livres ont une valeur particulière. Ici, les établissements publics d'éducation et de santé ne constituent pas une priorité. En accordant des fonds à cette bibliothèque, nous faisons la preuve de notre volonté de collaborer avec les municipalités.”*  
(Commentaire du HCDH, Yougoslavie)

*“Le public a réservé un bon accueil aux matériels distribués et a posé des questions au sujet des violations des droits de l'homme et des procédures en vigueur pour garantir le respect de ses droits.”*  
(Commentaire de l'Ad Hoc Alliance for the Celebration of the 50<sup>th</sup> Anniversary of the UDHR, Yougoslavie)

“Les femmes ont déclaré qu’elles auraient voulu être informées plus tôt de leurs droits, particulièrement de leurs droits de propriété. Nous recevons désormais de nombreux appels téléphoniques émanant de membres de la collectivité, particulièrement des enfants, qui veulent en savoir plus à propos des questions traités.”  
(Commentaire du Nkhomano Centre for Development, Malawi).

dans plusieurs villes du pays. Des festivités ont été organisées à Atezjez pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration, notamment une pièce de théâtre consacrée à des questions telles que la liberté d’expression et la liberté de conscience et des concerts de rock auxquels des dizaines d’adolescents ont assisté.

À Nis (**Yougoslavie**), la *Society for Roma Culture and Education* a distribué 1 000 exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l’homme en langue rom et a organisé un débat sur le thème «les droits des Roms sont des droits de l’homme».

Au **Malawi**, le *Nkhomano Centre for Development* a lancé une campagne de sensibilisation aux droits des femmes et des enfants dans la municipalité de Ndirande, qui fait partie de la ville de Blantyre. Il espérait ainsi changer les comportements qui engendrent la violence contre ces groupes. Le centre a formé six éducateurs communautaires dans le domaine des droits de l’homme et a produit et diffusé des brochures sur la question.

## • Traduction et diffusion de documents relatifs aux droits de l’homme

À Bujumbura (**Burundi**), M. Arcade Bacanamwo, professeur d’université, a fait traduire la Déclaration universelle des droits de l’homme en kirundi et l’a fait distribuer à des femmes qui vivent dans des camps de personnes déplacées. Des cassettes audio concernant le texte de la Déclaration universelle ont également été enregistrées et distribuées et une série de débats sur les droits de l’homme a été organisée dans ces camps auxquels quelque 200 femmes ont participé. Certaines des femmes qui ont bénéficié de cette formation ont été nommées coordinatrices pour les droits de l’homme et font régulièrement rapport au directeur du camp sur les violations des droits de l’homme ou la protection à assurer.

Au **Malawi**, M. Ali K. Phiri, enseignant doté d’une solide expérience dans le domaine de l’éducation aux droits de l’homme

dans les prisons, les écoles et les communautés reculées, a traduit la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Constitution de la République du Malawi en yao. Le peuple yao constitue le troisième groupe tribal du pays et participe activement à la vie politique de la communauté. M. Phiri a édité 1 500 brochures contenant le texte traduit de la Déclaration universelle des droits de l'homme et 500 exemplaires de la Charte des droits. Il a distribué les brochures dans divers villages et a organisé des débats avec les villageois au sujet des droits de l'homme en général et de la façon dont ils peuvent veiller au respect de leurs propres droits en particulier.



En **ex-République yougoslave de Macédoine**, *Save the Children (Macédoine)* a traduit en macédonien une version simplifiée de la Convention relative aux droits de l'enfant.



Le document a ensuite été distribué à 220 enfants dans trois orphelinats. Des exposés et des débats ont été organisés à l'intention des enfants avec un représentant de l'Helsinki Committee on Human Rights en République de Macédoine. L'ONG a aussi organisé un concours artistique sur le thème des droits de l'homme. Le dessin gagnant a été imprimé sur des t-shirts, qui ont été distribués à tous les participants. C'était la première fois que la plupart des enfants en question entendaient parler des droits de l'homme.

À Mzuzu (**Malawi**), la *Youth Watch Society* a traduit la Charte des droits de la Constitution du Malawi et la Convention relative aux droits de l'enfant en tumbuka et a publié une brochure sur les droits de l'enfant. Tous ces documents ont été distribués à diverses ONG de défense des droits de l'homme, à des bibliothèques, à des écoles, à des établissements religieux et aux Tumbuka qui vivent dans le nord du pays. L'organisation qui a bénéficié de la subvention a indiqué que la plupart des personnes auxquelles les documents avaient été distribués n'avaient jamais entendu parler des droits de l'homme auparavant; bon nombre d'entre elles se sont montrées particulièrement intéressées par la question des droits de l'enfant.

## • Organisations d'ateliers, de cours de formation et de séminaires

L'*Association for Peace and Development of Bukeye* (**Burundi**) a organisé un séminaire intitulé «Le respect de mes droits passe par le respect des droits d'autrui», auquel 50 hommes et femmes âgés de 16 à 30 ans ont participé. Les discussions entre les participants, de diverses origines ethniques, ont abouti à l'adoption de conclusions communes sur des questions relatives aux droits de l'homme. Le séminaire a été suivi d'une compétition de football à l'issue de laquelle chaque participant a gagné un prix. Le succès de la compétition a encouragé les organisateurs à programmer d'autres matches. Les représentants de l'ONG ont indiqué que «les gens [qui se cachaient dans les forêts à cause des combats] sortaient par

centaines de la forêt de Kiriba» pour assister aux matches et en savoir plus au sujet des droits de l'homme.

Le *Mizan Law Group for Human Rights* a organisé un atelier en décembre 1998 à Amman (**Jordanie**). Soixante-quatorze enfants et 36 adultes ont participé à l'atelier, intitulé «Travail des enfants: les enfants qui travaillent expliquent le pourquoi de la question et comment y remédier». Le Ministre du développement social, qui a également participé à l'atelier, s'est engagé au nom du Gouvernement à trouver une solution pour financer les frais de scolarité et donner de l'argent de poche aux enfants qui travaillent en Jordanie et ne vont pas à l'école. À la suite de cet atelier, un comité nommé «Les enfants pour les droits de l'enfant» a été créé pour aider les enfants demandant l'assistance financière proposée à réunir les conditions administratives requises.

Au **Népal**, le *Village Women Consciousness Centre*, une ONG basée dans le district de Sindhuli, a organisé dans chacun des villages reculés du nord du Sindhuli 18 ateliers d'une journée consacrés aux droits et au bien-être de l'enfant. Environ 900 personnes, y compris des adolescents et des élus locaux, ont participé aux discussions. Les recommandations qui en ont découlé portent notamment sur l'égalité entre les filles et les garçons en matière successorale et dans le domaine de l'éducation et sur la participation des femmes aux décisions économiques qui ont des conséquences pour la famille et le ménage.

Au début de 2000, le *Comité Local de Derechos Humanos* a formé 46 femmes chefs de familles déplacées à l'intérieur du pays dans les régions de Guaduas et de Carretera (**Colombie**) à des questions relatives aux droits fondamentaux de la personne. Les stages de formation, qui étaient consacrés à des questions telles que la violence au sein de la famille, le harcèlement sexuel, les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et le droit constitutionnel colombien, ont pris la forme de quatre ateliers d'une journée. Les débats se sont fondés sur l'expérience des stagiaires.

« Depuis le lancement du projet, les femmes sont de plus en plus nombreuses à venir à La Sala pour s'informer de leurs droits et des droits de leurs enfants. Cela nous encourage à poursuivre et renforcer la coopération avec d'autres organisations qui travaillent dans le même domaine. »

(Commentaire de l'Asociación de Salud Integral, Guatemala).

« Le projet a permis de sensibiliser la population. Un comité a été constitué pour recueillir des informations sur les cas de violation des droits de l'homme des personnes qui vivent avec le VIH/sida. Les résultats de cette opération ont été présentés à la Cour suprême en mars 1999. »

(Commentaire du PNUD, République dominicaine)

« La participation des médias locaux a contribué à faire comprendre au grand public que « la santé est un droit universel. » »

(Commentaire de l'Instituto de Investigación y Desarrollo Social, Uruguay)

L'Asociación de Salud Integral (**Guatemala**) a organisé des ateliers interactifs à l'intention de plus de 200 travailleuses du sexe sur diverses questions relatives aux droits de l'homme, notamment la violence et le VIH/sida. Ces ateliers ont été organisés au cours de l'été 2000 à La Sala, un centre d'accueil des prostituées qui se trouve dans un quartier pauvre de Guatemala City. L'organisation qui a bénéficié de la subvention a établi des liens de coopération avec l'Institution nationale de défense des droits des femmes, afin d'informer les travailleuses du sexe des possibilités qu'elles ont de se mettre à l'abri, de porter plainte en cas de violation de leurs droits fondamentaux et d'éviter de telles violations.

À Saint-Domingue (**République dominicaine**), *Amigos Siempre Amigos* a organisé un forum de discussion sur les droits de l'homme des personnes qui vivent avec le VIH/sida en février 1999. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a participé au financement de cette manifestation, à laquelle ont participé 78 personnes, dont des membres d'ONG locales de défense des droits de l'homme et de lutte contre le VIH/sida, des représentants du Gouvernement, des représentants d'organes et organismes de l'ONU et des personnes qui vivent avec le VIH/sida. Au cours d'un atelier organisé à la suite du forum, des informations ont été données aux personnes qui vivent avec le VIH/sida au sujet de leurs droits.

L'Instituto de Investigación y Desarrollo Social a organisé un séminaire sur les droits de l'homme et la santé en décembre 1998 à Montevideo (**Uruguay**). Plus de 100 personnes, essentiellement des professionnels des services sociaux et de la santé, ont participé au séminaire, qui était consacré à la discrimination dans le domaine de l'accès à la santé, notamment à l'encontre des personnes qui vivent avec le VIH/sida et des enfants sans abri. À la suite du séminaire, l'organisation qui a bénéficié de la subvention a publié et diffusé un résumé des propositions faites pendant la réunion, ainsi que d'autres informations relatives aux violations du droit à la santé.

*L'Initiative de développement de l'entreprenariat féminin*, basée à Gombé (**République démocratique du Congo**) a mené une campagne de sensibilisation aux droits de l'homme dans les faubourgs de Kinshasa. La campagne, menée au printemps 2000 en lingala, était axée sur les droits des femmes. L'organisation qui a bénéficié de la subvention a organisé un stage de formation de 15 jours à l'intention des femmes, au cours duquel des vidéos sur les droits de la personne ont été projetées et ont fait l'objet de débats, et divers matériels imprimés, y compris des photos illustrant certains articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des tee-shirts et des brochures, ont été distribués. Certains de ces matériels avaient été traduits dans les langues locales. Plus de 200 femmes ont bénéficié directement de la campagne. Il était essentiel que la campagne s'appuie sur des photos, étant donné qu'une grande partie du public ciblé était analphabète.



## • Production de matériel pédagogique

*L'Organización Defensa de los Niños Internacional (El Salvador)* a produit des cassettes audio contenant 10 contes de fées, dont chacun illustre un droit de l'enfant. Ce sont des enfants originaires d'un quartier pauvre de San Salvador qui ont écrit les textes et enregistré les contes de fées, sous la

“Le projet nous a permis de constater que les enfants étaient très sensibles à leurs droits fondamentaux. Ils voient très bien les situations qui entraînent une violation de leurs droits. Dans ce contexte, les contes de fées en disent long sur la réalité dans laquelle ils vivent. La sensibilisation des adultes aux droits de l'enfant doit donc être considérée comme une priorité.”

(Commentaire de l'Organización Defensa de los Niños Internacional, El Salvador)

“Le réseau de distribution qui a été mis en place pour le projet sera maintenu pour des projets futurs. Le rôle de la bibliothèque en tant que lieu central d'apprentissage nous paraît vital, en particulier pour les écoles des régions reculées. Nous espérons avoir un peu renforcé ce rôle.”

(Commentaire du Children's Rights Centre, Afrique du Sud)

supervision de l'ONG. Les cassettes ont été distribuées dans les écoles en juin 2000 et ont fait l'objet d'une promotion à la radio, par l'intermédiaire d'un réseau de communication qui se consacre aux questions relatives à l'enfance.



À Durban (**Afrique du Sud**), le *Children's Rights Centre* a publié un dossier d'information qui se compose de deux affiches en couleur, en anglais et en zoulou, intitulées «Les droits de l'homme commencent avec les droits de l'enfant». Ce dossier comprend également une brochure sur les droits de l'enfant, qui propose des activités pratiques aux adultes, aux enfants et aux adolescents. Il a été distribué en décembre 1998 à 300 organisations et institutions, notamment 100 bibliothèques du KwaZulu-Natal, 100 écoles primaires et 40 organisations de développement rural. Soixante autres dossiers ont été distribués à des organisations membres ou partenaires qui travaillent sur des questions connexes, telles que la santé et l'éducation de l'enfant, les enfants handicapés, les enfants aux prises avec la loi et le système pénitentiaire, le travail des enfants ou les enfants des rues.

La *Green Peace Association* à Gaza (**Territoire palestinien occupé**), a publié un petit livre en arabe sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a été distribué à 500 écoliers, âgés de 8 à 12 ans, d'un camp de réfugiés à Deir el-Balah (Gaza). Le groupe a aussi organisé des ateliers et des sémi-

naires sur le droit à un environnement pacifique et salubre à l'intention de la communauté et a produit des matériels pédagogiques, tels qu'affiches et brochures, pour les écoles. Les affiches reproduisaient cinq dessins qui avaient été choisis dans le cadre d'un concours organisé par l'association sur le thème d'un environnement sûr et salubre et de la protection de la nature. Trente élèves ont participé au concours.

En **Mongolie**, le *Liberal Women's Brain Pool* a mis au point un «Manuel pour l'enseignement des droits de l'homme», rédigé en mongol et consacré essentiellement aux droits de la femme. Un millier d'exemplaires ont été publiés et distribués à des ONG et à des militants des droits de l'homme, ainsi qu'à des enseignants.

## • Activités scolaires

À **Prétoria (Afrique du Sud)**, le *South African Council for English Education* a organisé un tournoi de débats contradictoires dans huit écoles secondaires autour des thèmes des droits de l'homme et de l'environnement, ainsi que de la protection des droits de l'homme dans une société démocratique. En 1998, le tournoi a opposé une centaine d'étudiants et a suscité un tel enthousiasme qu'une ligue permanente de débats contradictoires a été créée.



“C’était la première fois que la plupart des enfants concernés avaient la possibilité d’apprendre avec des mots simples ce qu’étaient les droits de l’homme et la protection de l’environnement. C’était également l’occasion pour eux d’exprimer leur propre point de vue sur la protection de l’environnement.”

(Commentaire de la Green Peace Association, Territoire palestinien occupé)

“Les objectifs ont été pleinement atteints, voire dépassés, puisqu’une Ligue de débats contradictoires a été créée et qu’un autre tournoi a eu lieu dans le cadre d’une manifestation nationale en 2000.”

(Commentaire du South African Council for English Education, Afrique du Sud)

L'ONG *Women in Law and Development in Africa*, basée à Manzini (**Swaziland**), a organisé des manifestations dans les écoles le 10 décembre 1998 pour célébrer la Journée des droits de l'homme et promouvoir une culture du respect des droits de l'homme. Des élèves de quatre écoles rurales, représentant chacune quatre régions du pays, ont présenté des pièces de théâtre, joué des morceaux de musique et lu des poésies. Un défilé a été organisé dans les rues principales de la ville de Mbabane et les élèves qui y participaient portaient des tee-shirts de couleurs vives et brandissaient des banderoles et des posters. Les élèves ont reçu des exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres documents et ont été chargés, à leur retour dans leurs écoles respectives, de parler des droits de l'homme à leurs condisciples.

La *Culture and Free Thought Association* de Gaza (**Territoire palestinien occupé**) a organisé huit ateliers et une exposition d'art sur les droits des femmes et des enfants dans des zones reculées de la région de mars à novembre 2000. Quelque 350 enfants, âgés de 6 à 14 ans, ont participé aux ateliers, dans le cadre desquels des pièces de théâtre ont été présentées et des débats organisés au sujet des droits de l'homme dans le contexte islamique. Deux ateliers supplémentaires sur les droits de la femme et l'islam ont été proposés à plus de 60 femmes au cours de la même période.



Le *Committee for Human Rights*, basé à Leskovac (**Yougoslavie**), a organisé un concours de composition intitulé «Les droits de l'homme sont mes droits» à l'intention d'élèves âgés de 11 à 15 ans dans 80 écoles de la région. Dix d'entre eux ont été récompensés et les compositions gagnantes ont été publiées en anglais et en serbe et distribuées aux écoles et aux bibliothèques de la région.

*Women Feeling Unity Forum*, une ONG basée dans le district de Nawalparasi (**Népal**), a organisé un concours à base de questionnaire et une composition sur les droits de l'homme dans 18 écoles secondaires du district. Elle a également organisé au niveau de ce district un atelier sur «Les droits fondamentaux et les femmes», au cours duquel ont été abordées des questions telles que les droits de propriété, la légalisation sur l'avortement, l'égalité des sexes et les mesures préférentielles en faveur des femmes dans l'éducation. L'atelier a attiré plus de 120 participants de tout le district.

M. Rohit Kumar Gurung, un enseignant du district d'Okhaldhunga (**Népal**), s'est rendu dans 15 écoles secondaires de son district reculé et a organisé des classes sur les droits de l'homme à l'intention des élèves des classes supérieures et des enseignants. Étant donné qu'il n'y a ni route ni électricité dans ce district, M. Gurung s'y est beaucoup déplacé à pied, parlant des droits de l'homme sur les marchés et organisant un important atelier au niveau du district à l'intention des fonctionnaires locaux, des représentants d'ONG et du grand public.

Dans le district de Zomba (**Malawi**), *Youth Net and Counseling* a formé des enseignants et des élèves aux droits de l'enfant et aux dispositions de la Constitution nationale applicables en la matière. Dans le cadre de cette formation, des discussions ont également été organisées autour de questions telles que les relations sexuelles entre enseignants et élèves, les châtiments à l'école, les rites culturels et les droits génésiques, y compris les droits des personnes qui vivent avec le VIH/sida. Le groupe a

“L'ONG a été créée en août 1998 et la subvention reçue du Projet ACT lui a permis de gagner la confiance et l'estime de la communauté.”  
(Commentaire du HCDH, Yougoslavie)

demandé aux écoles du district de créer des comités de jeunes pour les droits de l'homme, afin de débattre des problèmes en la matière et de désigner des personnes chargées de se pencher sur les allégations de violations des droits de l'homme.

En 1998, l'*Active Youth Initiative for Social Enhancement* a mis en place un programme de sensibilisation aux droits de l'homme dans le district de Thyolo (**Malawi**). Un club des droits de l'homme a été créé dans chacune des 13 écoles du district et le groupe a organisé un atelier à l'échelle du district à l'intention de 23 enseignants et élèves d'écoles secondaires, afin d'aborder des questions telles que les droits de l'homme et les responsabilités des citoyens, les instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme, les droits et les responsabilités des enfants et des jeunes, les droits des femmes et l'égalité des sexes, les droits des personnes handicapées, la démocratie et les organes de l'État.

## Perspectives d'avenir

L'Assemblée générale des Nations Unies s'est félicitée, à l'unanimité, de la création du Projet ACT par le HCDH et a prié la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de continuer à mettre en œuvre le projet pour appuyer les activités d'éducation dans le domaine des droits de l'homme menées par les ONG (résolution 56/167 du 19 décembre 2001). Le grand nombre de particuliers, de groupes et d'ONG qui demandent une subvention prouve l'intérêt et l'enthousiasme que le projet suscite au sein des communautés locales. Le Projet ACT montre bien qu'il n'est pas nécessaire de dépenser beaucoup d'argent pour aboutir à des résultats considérables dans le domaine de la promotion des droits de l'homme.

Avec le soutien du PNUD, le HCDH a donc décidé de lancer la troisième phase du Projet ACT, qui se caractérisera par une collaboration accrue entre les deux organismes (sur le terrain) grâce aux fonds supplémentaires alloués par les bureaux locaux du PNUD et les missions du Département des affaires politiques. La troisième phase élargira donc le Projet ACT et concernera des pays qui n'ont pas participé aux phases précédentes.

**Si vous souhaitez faire un don au Projet ACT,  
veuillez contacter  
le Service de la mobilisation des ressources**

Haut-Commissariat des Nations Unies  
aux droits de l'homme  
Palais des Nations  
CH – 1211 Genève 10  
Télécopie: + 41 22 917 90 04



# FAITS ET CHIFFRES

## I. FINANCEMENT

**Source de financement :**      **Montant (en dollars É.-U.):**

### **Première phase**

• Australie	36.092,00
• Danemark	200.000,00
• Norvège	65.259,44
	<hr/>
	<b>301.351,44</b>

### **Deuxième phase**

• Fondation des Nations Unies	250.000,00
• Fonds général pour les activités du HCDH	35.000,00
• Fonds de contribution volontaire pour la coopération technique	24.500,00
	<hr/>
	<b>309.500,00</b>

*Le solde a été affecté à la troisième phase du Projet ACT, ainsi qu'à la publication de la présente brochure.*

## II. RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR PAYS ET MONTANTS VERSÉS

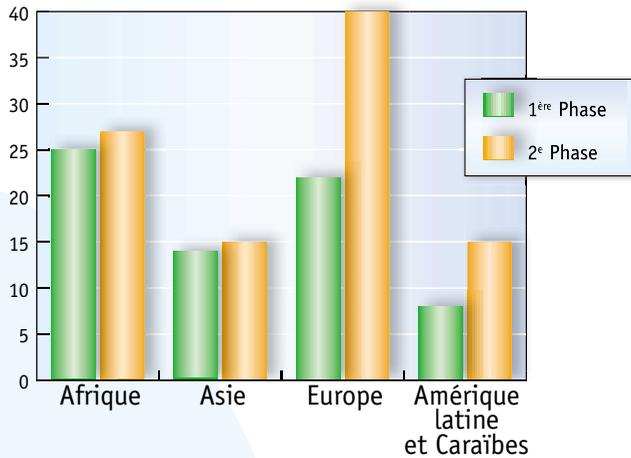
- **Première phase** (69 activités bénéficiaires dans 24 pays)

<b>Pays</b>	<b>Nombre de subventions</b>	<b>Montant total (en dollars É.-U.)</b>
Bangladesh	3	6.000
Bénin	2	3.816
Burundi	3	5.950
Cameroun	2	3.760
Colombie	1	2.000
Croatie	3	5.900
République dominicaine	1	2.000
El Salvador	2	3.985
Géorgie	3	5.940
Guatemala	1	1.595
Jordanie	2	4.000
Malawi	7	10.650
Mongolie	3	5.493
Népal	4	8.000
Philippines	2	4.000
République de Moldova	4	7.500
Rwanda	1	2.000
Sierra Leone	4	8.000
Afrique du Sud	5	9.500
Swaziland	1	2.000
ex-République yougoslave de Macédoine	3	5.690
Uruguay	1	2.000
Venezuela	2	4.000
Yougoslavie	9	9.820

• **Deuxième phase** (97 activités bénéficiaires dans 16 pays)

<b>Pays</b>	<b>Nombre de subventions</b>	<b>Montant total (en dollars É.-U.)</b>
Azerbaïdjan	4	11.990
Burundi	5	14.100
Cambodge	5	15.000
Colombie	5	14.800
Croatie	5	14.700
République démocratique du Congo	5	14.730
El Salvador	5	14.800
Georgie (Abkhazie)	7	15.090
Guatemala	5	15.000
Libéria	7	15.000
Malawi	5	14.600
Mongolie	5	14.700
Territoire palestinien occupé	5	15.000
ex-République yougoslave de Macédoine	5	15.000
Togo	5	14.000
Yougoslavie	19	15.000

## Nombre d'activités bénéficiaires par régions



Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

### **Projet ACT**

Haut-Commissariat des Nations Unies  
aux droits de l'homme

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10, Suisse

Télécopie: + 41 22 917 90 03

Adresse électronique: [webinfo@ohchr.org](mailto:webinfo@ohchr.org)



